

COMMUNE DE PORT- VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 AOÛT 2023

---oo00oo---

L'an deux mille vingt-trois et le neuf août à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la  
convocation :**

Le 03 août 2023

**Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice :**

27

**Nombre de Conseillers  
Municipaux présents  
ou représentés :**

27

**Étaient présents :**

MARTY Grégory, HECQUET Patricia, NETTI Vincent, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET GELYS Monica, CHACON Angèle, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, RUIZ Magali, ALABAU DAIDER Jacqueline, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET BLANC Eric

**Procurations :**

M. RASTOLL	à	M. BLIN
Mme RASTOLL	à	Mme SERRE
M. MARIA	à	M. MARTY
M. CATALAN	à	M. NETTI
M. FERNANDEZ	à	M. ASTIE
M. MUCCHIELLI	à	M. BELLET
M. BLAY	à	Mme RICO
Mme CRIADO	à	Mme VILVET
M. BELTRA	à	Mme HECQUET

**Absent :** Néant

**TRAME UNIQUE**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Yves BLIN est nommé Secrétaire de séance.

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>  <b>Département des</b>  <b>Pyrénées-Orientales</b>  <b>Commune de PORT- VENDRES</b>  <b>Séance du Conseil Municipal</b>  <b>9 AOUT 2023</b>  <b>Trame Unique</b></p>	<p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU  DE LA  NOMENCLATURE  «ACTES»  <b>7.10</b></p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION  MUNICIPALE  <b>N°63-2023</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>OBJET : DON DE L'ASSOCIATION DES PECHEURS DE PORT-VENDRES</b></p>		

Monsieur le Maire,

**INFORME** les membres de l'Assemblée Municipale que lors de l'assemblée générale de l'association des pêcheurs de Port-Vendres en date du 05 juillet 2023, les membres du bureau ont voté sa dissolution et que la liquidation du solde du compte en banque, soit versé au profit de la Commune de Port-Vendres.

**PRECISE QUE** le montant s'élève à 1.000,00 euros

**DIT QUE** cette somme sera versée à la Commune par chèque bancaire.

**PROPOSE** d'accepter le don de l'association des pêcheurs de Port-Vendres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE,**

**D'ACCEPTER** le don de l'association des pêcheurs de Port-Vendres d'un montant de 1.000,00 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Grégory MARTY

Le Secrétaire de séance  
Yves BLIN




*Acte rendu exécutoire après*

*Télétransmission en Préfecture le :17/08/23*

*et publication ou notification du :18/08/23*

*Affichée du :18/08/23 au :18/10/23*

*Publication sur le site internet de la ville le :18/08/23*

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.*

Accusé de réception en préfecture  
066-216601484-20230809-DCM63-2023-DE  
Date de télétransmission : 17/08/2023  
Date de réception préfecture : 17/08/2023